



## COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

### PROCÈS-VERBAL

### N°15

---

**Réunion du :** Mardi 11 janvier 2022

**À :** 14h30

---

**Responsable administratif :** Florian ARENA

---

**Présents :** Mme Sophie CHARRUET, Mrs Michel PELLETIER, Pierre-Yves BERNIER, Jean-François PLEE

---

**Excusé(s) :** Florian ARENA, Solène BOUVIER,

---

**Non - Excusé(s) :**

---

La commission approuve le PV N°14 du 14/12/2021 et passe à l'ordre du jour.

#### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



## COURRIER

- Mail de Malijai FC en date du 06/01/22, annonçant l'absence de leur équipe U11 au plateau Futsal du 08/01/22 → Pris note et nécessaire fait.
- Mail de l'AFCV en date du 06/01/22, annonçant l'absence de leur équipe U13 au plateau Futsal du 08/01/22 → Pris note et nécessaire fait.
- Mail de Sisteron FC en date du 06/01/22, annonçant le retrait de leurs équipes U11 et U13 pour l'ensemble des plateaux Futsal → Pris note et nécessaire fait.
- Mail de l'ASVG en date du 07/01/22, annonçant le retrait de leurs équipes U7 à U13 pour l'ensemble des plateaux Futsal → Pris note et nécessaire fait.
- Mail de Oraison Sports en date du 06/01/22, annonçant l'absence de leur équipe U11 le plateau Futsal du 09/01/22 → Pris note et nécessaire fait.
- Mail de l'US VIVO en date du 11/01/22, annonçant le retrait de leurs équipes U9 pour l'ensemble des plateaux Futsal → Pris note et nécessaire fait.
- Mail de La Roche Sports en date du 11/01/22 annonçant l'absence d'une équipe U9 au plateau de Serres du 15/01/22 → Pris note et nécessaire fait.
- Mail de l'Avance FC en date du 10/01/22 → Pris note et proposition faite d'échanger.
- Mail de l'Argentières Sports en date du 11/01/22 annonçant la modification des engagements en catégorie U7 et U9 → Pris note et nécessaire fait.

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

**Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doivent être effectués à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.**

## RETOUR CSR

Néant

## PROGRAMMATION PLATEAUX 2<sup>ème</sup> PHASE

### ▪ *Modification*

Afin de préparer la seconde phase des plateaux, et prendre les desideratas d'accueil des clubs, des réunions en visioconférence sont programmées. Elles dureront 1h maximum. Un lien sera envoyé sur les messageries officielles des clubs. Les référents des clubs devront se connecter 15 minutes avant.

- Plateaux de la catégorie U11 : Vendredi 14 janvier à 18h30.
- Plateaux de la catégorie U9 : Vendredi 21 janvier à 18h30
- Plateaux de la catégorie U7 : Vendredi 21 janvier à 19h45
- Plateau EFF : Fait par la commission Féminisation



# ORGANISATION ET SUIVI DES

## ▪ *Futsal des Neiges*

### **Rencontres du 08-09/01/22**

Plateau U11 à Briançon :

**Absence non prévenue de St Crépin ES. Transmission à la CSR pour suite à donner. Absence prévenue du club de l'AS Embrun.**

Plateau U13 à Briançon

**Plateau non réalisé suite aux absences prévenues des clubs.**

Plateau U11 à Forcalquier de 15h :

**Absence prévenue de l'US VIVO 1.**

Plateau U11 à Oraison de 9h :

**Plateau non réalisé suite aux absences prévenues des clubs.**

Plateau U13 à Oraison de 15h :

**Absences prévenues de l'ASVG 1. Absences non prévenues d'Oraison Sports 1 et 2, et du SC VINON 1. Transmission à la CSR pour suite à donner.**

Plateaux U11 à Laragne de 9h et 11h:

**Absences prévenues de L'Avance FC 2 et AFCV 1 et 2.**

Plateau U13 à Laragne de 13h :

**Absence prévenue de Sisteron FC 1.**

Plateau U13 à Laragne de 15h :

**Absence prévenue de Sisteron FC 2.**

Plateau U11 à Digne de 13h :

**Absence prévenue de l'entente Malijai / Volonne.**

## ▪ *Critérium U13*

### **Bilan de la 1<sup>ère</sup> phase**

Classements établis (voir annexe)

Accède en D1 : CA Digne 1, OBSC 1 - Liste complémentaire : GJAB 1, Oraison Sports 1,

Ces clubs seront sollicités par mail officiel.

### **Projection de la 2<sup>ème</sup> phase**

1 poule de D1 à 10 équipes match aller

2 poules de D2 à 8 équipes match aller

2 poules de D3 à 8 équipes match aller ou 3 poules de 6 équipes en match aller-retour

## ▪ *Festival U13*

### **Résultat du 1<sup>er</sup> tour (en gras les qualifiés pour la phase départementale)**

Plateau 6 : à Veynes : US Veynes-Serres, Entente St Crépin/AS Embrun1, Entente St Crépin /AS Embrun2, ASVG 1, **(non joué)**

**Rappel des équipes qualifiées : Gap Foot 05 1, Gap Foot 05 2, ASA 1, GJMD 1, EP Manosque 1, EP Manosque 3, CA Digne 1, Sisteron FC 1, Ent AS Dauphin/Forcalquier 1, Laragne Sports 1, : Oraison Sports 1, Tallard ASF 1, L'Avance FC 1, OBSC 1**



**Le tirage au sort des pays représentés et du 1<sup>er</sup> match de la phase départementale aura lieu le mardi 25 janvier 2022.**

▪ **U11 – Plateaux**

**Bilan de la 1<sup>ère</sup> phase**

Beaucoup de feuilles de plateau sont mal remplies.

Nombreux défis ne sont pas réalisés.

Une étude des résultats est faite. Elle servira de base de travail pour la projection de la seconde phase.

**Projection 2<sup>ème</sup> phase**

Une poule départementale est envisagée et sera proposée aux clubs lors de la réunion de mise en place des plateaux.

Les plateaux de 3 seront prioritaires. Néanmoins dans un souci d'organisation, il se peut que la commission soit contrainte de mettre en place des plateaux à 4 équipes. Les plateaux « Jour de Coupe » seront programmés en priorité à 4 équipes.

▪ **U9 – Plateaux**

RAS

▪ **U7 – Plateaux**

RAS

## REPORT ET/OU CHANGEMENT D'HORAIRES DE MATCH

▪ **Critérium U13**

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	Festival U13 – Plateau n°6 à Veynes	27/11/2021	A 14h30	<b>15/01/2022 Impérativement</b>	A 14h	Suite à intempéries

***Si un club ne peut recevoir quelle que soit la raison, le match peut se jouer sur le terrain de l'adversaire ou sur un terrain de repli.***

***Si le match n'a pas lieu, à la date fixée, il sera donné match perdu aux deux équipes.***

**Prochaine réunion plénière : mardi 18 janvier 2022 à 14h30.**

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire de Séance

Sophie Charruet



# ANNEXE 1

## CLASSEMENT CRITERIUM U13 PHASE AUTOMNE

### D1 Poule A – Phase Automne

	CLUBS	PTS	J	G	N	P	F	Défi
1	Gap 1	23	7	6	0	1	0	5
2	ASA 1	17	7	5	0	2	0	2
3	EP Manosque 1	17	7	5	0	2	0	2
4	Gap 2	16	7	5	1	1	0	0
5	Ent Dauphin/Forcalquier 1	8	7	3	0	4	0	-1
6	GJ Moyenne Durance 1	5	7	2	1	4	0	-2
7	ASA 2	3	7	1	0	6	0	0
8	Sisteron FC 1	-1	0	-1	7	0	0	7

### D2 Poule A – Phase Automne

	CLUBS	PTS	J	G	N	P	F	Défi
1	L'Avance FC 1	12	5	3	0	2		3
2	Tallard ASF 1	12	5	2	1	2		5
3	Barcelonnette FC 1	8	5	3	0	2		-1
4	Gap 3	7	5	2	1	2		0
5	Laragne Sports 1	6	5	1	2	2		1
6	Ent Embrun/SCES 2	2	5	2	0	3	2	-2

### D2 Poule B – Phase Automne

	CLUBS	PTS	J	G	N	P	F	Défi
1	AFCV 1	11	5	5	0	0		-4
2	Laragne Sports 2	9	5	2	1	2		2
3	US Veynes/Serres 1	7	5	2	2	1		-1
4	Sisteron FC 2	6	5	1	2	2		1
5	La Saulce FC 1	2	5	1	2	2	1	-2
6	Gap 5 (féminines)	2	5	0	1	4		1



### D2 Poule C – Phase Automne

	CLUBS	PTS	J	G	N	P	F	Défi
1	OBSC 1	14	5	5	0	0		-1
2	Gap 4	13	5	3	0	2		4
3	L'Argentière Sports 1	8	5	3	1	1		-2
4	Ent Embrun/SCES 1	4	5	1	2	2	1	0
5	L'Avance FC 2	2	5	0	1	4		1
6	Entente OBSC/SCES 3	2	5	0	2	3		0

### D2 Poule D – Phase Automne

	CLUBS	PTS	J	G	N	P	F	Défi
1	Oraison Sports 1	13	4	3	0	1		4
2	Ent ASVG/ST Martin 1	10	4	3	0	1		1
3	ASA 3	9	4	3	0	1		0
4	US Canton Riezais 1	5	4	1	0	3		2
5	Ent Dauphin/Forcalquier 2	-1	4	0	0	4		-1

### D2 Poule E – Phase Automne

	CLUBS	PTS	J	G	N	P	F	Défi
1	GJMD 2	13	4	3	1	0		3
2	EP Manosque 2 (Féminines)	9	4	3	0	1	1	1
3	ASA 4	8	4	2	1	1		1
4	CA Digne 2	5	4	1	0	3	1	3
5	Ent Dauphin/Forcalquier 3	-2	4	0	0	4		-2

### D2 Poule F – Phase Automne

	CLUBS	PTS	J	G	N	P	F	Défi
1	CA Digne 1	16	5	4	0	1		4
2	GJAB 1	13	5	4	0	1	1	2
3	Oraison Sports 2	11	5	3	0	2		2
4	SC Vinon Durance 1	6	5	2	0	3	1	1
5	EP Manosque 3	2	5	1	0	4	2	1
6	US VIVO 04 1	1	5	0	0	5		1

